Demande d'occupation de corps-mort "visiteur"



14.7 : Corps-mort de passage (extrait du règlement intérieur de la zone de mouillage)

à cocher

L'occupation d'un corps-mort de passage est soumise à autorisation écrite du bureau du port

- la location à la journée est limitée à trois jours consécutifs maximum ;
- La location à la quinzaine est renouvelable une seule fois si disponibilité

Longueur NAVIRE

moins de 5 mètres

moins de 7 metres	<u> </u>				
moins de 8 mètres					
moins de 10 mètres					
plus de 10 mètres					
Période prévue d'occupation de la zone		Du		J	
NOM DU BATEAU					
Immatriculation :					
NOM assurance navire					
Prénom – NOM					
ADRESSE <u>PRINCIPALE</u> (adresse + CP + VILLE)					
Tél. Portable					
Adresse électronique					
Toute demande d'occupation autorisée par le s réalisée ou en partie.	surveillan	t du port est r	edevable mê	me si l'occupat	ion n'a pas été
LeSIGI	NATURE_				
			Réservé à	l'administratio	n :

Navire installé sur corps-mort :

P8